

## Communiqué de Presse «Solidarité entreprises Covid» - Acte II

## LE NUMERO VERT 0 800 94 25 64 POUR OBTENIR UN DIAGNOSTIC GRATUIT DE LA SITUATION DE SON ENTREPRISE ET PRENDRE LES BONNES MESURES

Forts de leur expérience de terrain dans la prévention des difficultés et pour la sauvegarde de l'emploi, les Administrateurs et Mandataires Judiciaires mettent en place une nouvelle opération citoyenne du 23 novembre au 18 décembre pour offrir aux entreprises un diagnostic gratuit de leur situation et les aider à bien comprendre et utiliser les aides gouvernementales.

Du lundi 23 novembre au vendredi 18 décembre 2020 5 jours/7 de 9h30 à 17h

Partagez le communiqué en cliquant sur les liens ci dessous :







Porté par plus de 150 administrateurs et mandataires judiciaires volontaires, ce nouveau dispositif citoyen doit permettre aux entreprises d'évaluer leur situation (dettes, trésorerie, prévisions, situation avec leurs bailleurs et leurs partenaires financiers...) et de réfléchir aux mesures d'aide à mettre en oeuvre et aux outils de prévention disponibles.

Le numéro vert des administrateurs et mandataires judiciaires 0 800 94 25 64 sera réactivé le 23 novembre, sept mois jour pour jour après l'opération « Solidarité Entreprises Covid » qui s'était tenue du 23 mars au 7 mai. Les administrateurs et mandataires judiciaires avaient alors aidé plus de 3 000 entreprises, dont 25% issues de l'hôtellerie-restauration et 15% du commerce de détail, autour des questions de financement, de gestion des dettes, de difficultés avec les bailleurs, d'aides ou de trésorerie.

Le diagnostic gratuit prendra la forme d'un entretien confidentiel pouvant durer entre 30 et 45 mn, sans prise de rendez-vous. Il suffit d'appeler le numéro vert pour être mis immédiatement en relation avec un professionnel qui prendra le temps d'établir un diagnostic de situation, échanger et répondre aux questions des dirigeants. Toutes les entreprises, restaurateurs, commerces de détails, PME, industries, services, peuvent être accompagnés par ce dispositif.

« Les administrateurs et mandataires judiciaires sont à nouveau mobilisés autour d'un dispositif citoyen d'ampleur nationale pour permettre aux entreprises de connaitre toutes leurs options et prendre les bonnes décisions au bon moment. L'objectif : 'ne pas laisser une crise économique se propager'. Des outils de prévention et de traitement de la dette existent. Se renseigner et s'en servir lorsque la situation le demande est un acte de 'bonne gestion'. Ces solutions permettent de renégocier ou geler ses créances dans un cadre protégé, et pouvant être 'confidentiel' lorsque l'entreprise a su activer suffisamment tôt les mesures 'amiables de prévention', » rappelle Christophe Basse, Président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ).



Christophe Basse, Président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires.

Pour télécharger l'infographie pédagogique présentant les solutions de prévention ou de traitement des défaillances : <u>cliquez ici</u>

À propos du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires : www.cnaimi.fr

Les administrateurs et mandataires judiciaires sont des spécialistes de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises. Auxiliaires de justice indépendants, leur rôle de par la Loi est de défendre les intérêts de l'entreprise en difficulté pour la sauvegarde de l'emploi.

Le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires représente l'ensemble des 450 professionnels administrateurs et mandataires judiciaires inscrits et leurs 5 000 collaborateurs. Il élabore les règles professionnelles et assure la défense des intérêts collectifs et de sauvegarde l'emploi. Depuis ces 10 dernières années, plus de 70% des emplois menacés ont été sauvegardés par la mise en oeuvre de ces procédures.

## **Contact Presse**

Véronique Pernin: vpernin@vpstrat.com – 06 61 61 61 02 Raphael Gaftarnik: rgaftarnik@vpstrat.com – 06 13 01 16 74 Mélissa Verdier – mverdier@vpstrat.com – 06 59 31 17 02